Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251218-C2025_191-DE

Conseil métropolitain du 18 décembre 2025

Délibération

PRESS/DF/SIF
Rapporteur : Mme Ducamin M.

C 2025-191 - Finances - Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La séance est ouverte à 18h38.

Présents : Mme Affilé G., Mme Andro R., Mme Appéré N. Présidente, Mme Armand R., Mme Bentz-Fontanel N., Mme Besserve L., M. Boucher N., Mme Bouchonnet I., Mme Boukhenoufa F., Mme Brièro L., M. Caillard M., Mme Casacuberta-Palmada M., M. Chapellon D., Mme Chevalier M., M. Chevance C., M. Chouan A., M. Compagnon C., Mme Condolf-Ferec M., M. Cressard A., M. Crocq A., M. Daucé H., Mme David C., M. Dehaese O., M. Demolder M., M. Depouez H., M. Desmots X., Mme Ducamin M., M. Du Mottay E., Mme Faucheux V., M. Fouillère C., Mme Galic S., Mme Gandon C., Mme Gasté C., Mme Gautier N., M. Goater J., Mme Gobaille F., M. Godefroy F., M. Guéret S., M. Guillotin D., M. Hervé M., M. Hervé P., M. Huaumé Y., M. Kermarrec A., Mme Koch L., M. Labbé S., M. Le Bihan T., M. Le Gentil M., M. Lefeuvre G., M. Legagneur J., Mme Lenormand M., M. Lesné B., Mme Louapre F., M. Monnier J., M. Morel C., M. Morvan F., M. Nadesan Y., Mme Papillion C., Mme Pétard-Voisin C., M. Pollet M., Mme Pronier V., M. Puil H., Mme Quemener A., M. Rouault J., Mme Rousset E., Mme Roux C., M. Ruello J., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., M. Sémeril S., M. Sicot P., M. Simon L., M. Stephan A., M. Thébault P., M. Theurier M., Mme Tonon S., M. Travers D., Mme Vincent S..

Ont donné procuration : Mme Béchet A. à M. Desmots X., Mme Binard V. à M. Puil H., M. Bonnin P. à Mme Bentz-Fontanel N., M. Careil B. à M. Caillard M., M. Cochaud Y. à M. Le Bihan T., Mme du Plessis d'Argentré L. à M. Cressard A., M. Esneault A. à Mme Gandon C., Mme Frisque C. à M. Theurier M., M. Hamon L. à Mme Faucheux V., M. Jeanvrain M. à Mme Casacuberta-Palmada M., M. Lahais T. à M. Morel C., M. Le Bougeant D. à M. Hervé M., Mme Le Gall J. à M. Depouez H., Mme Letourneux G. à M. Fouillère C., Mme Maheo A. à M. Lefeuvre G., Mme Marie A. à Mme Brièro L., Mme Parmentier M. à Mme Gobaille F., Mme Pellerin I. à M. Sémeril S., M. Pinault P. à M. Ruello J., M. Pinchard J. à Mme Papillion C., M. Prigent A. à Mme Gasté C., M. Prizé L. à Mme Pétard-Voisin C., Mme Remoissenet L. à M. Du Mottay E., Mme Rolandin C. à M. Compagnon C., Mme Rougier G. à M. Le Gentil M., M. Roullé P. à M. Boucher N., M. Savignac J. à M. Godefroy F., M. Yvanoff D. à M. Hervé P., Mme Zamord P. à M. Monnier J..

Absents/Excusés : M. Bettal K., M. Houssin R., Mme Id Ahmed Z., Mme Leboeuf V., Mme Leromain C., Mme Madiot M..

Le quorum s'élève à 57 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251218-C2025_191-DE

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 12 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 23h42.

***

EXPOSÉ

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les grandes orientations du projet de budget primitif 2026. Ces orientations traduisent les priorités définies par Rennes Métropole.
Le rapport précise les évolutions prévisionnelles de recettes et de dépenses de Rennes Métropole à horizon 2030.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) précise que le budget primitif doit être soumis au vote du Conseil métropolitain dans les dix semaines suivant la présentation de ces orientations budgétaires.
Conformément à ces dispositions, le budget primitif pour 2026 sera présenté au Conseil le 5 février 2026.

Le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026 figure dans le document annexé à la présente délibération.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de prendre connaissance et de débattre des orientations budgétaires retenues pour l'élaboration du budget primitif 2026 de Rennes Métropole.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,
Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème
Vice-Président
Signé le : 22 déc. 2025

Olivier DEHAESE

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 22 déc. 2025

Laurence QUINAUT

Accusé de réception en préfecture
035-243500139-20251218-20296-DE-1-1
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025
Date de publication :